

PREVENTEO



# Charte éthique

## Préambule

---

Parce que nous accompagnons, en France et à l'international, nos clients dans l'amélioration durable de leur performance sociale, environnementale et économique, nous avons pleinement conscience de la nécessité d'intégrer les enjeux éthiques au cœur de nos activités. Cet engagement se traduit par la présente charte éthique, qui incarne les valeurs fondamentales que nous partageons : intégrité, responsabilité, transparence et respect.

Nous sommes convaincus que le respect de cette charte constitue un facteur clé de notre réussite à long terme, en ce qu'il permet de renforcer la confiance et la crédibilité de PREVENTEO auprès de ses collaborateurs, de ses clients et de ses partenaires commerciaux.

Les règles énoncées ci-après ne visent pas à se substituer aux lois et règlements en vigueur, mais à les compléter par des objectifs responsables, témoignant de notre volonté d'adopter une démarche volontaire et exemplaire.

*Dans une démarche de responsabilisation, et parce que le respect des principes éthiques est l'affaire de tous, PREVENTEO invite les collaborateurs à un dialogue social actif, dans le respect de chacun.*

## Respect des engagements sociaux

---

### *Des conditions de travail maîtrisées, une priorité accordée à la prévention*

PREVENTEO considère que l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs est un pilier essentiel dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale. Ainsi, de la réalisation de formations périodiques à l'achat de matériel bureautique ergonomique, en passant par la consultation des représentants du personnel sur les sujets de santé et de sécurité, tout est mis en œuvre pour fournir un environnement de travail sûr et sain.

Nous nous engageons à prévenir les accidents et les maladies professionnelles en identifiant et en évaluant les risques pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Nous prenons les mesures nécessaires pour éliminer ou réduire les risques identifiés.

Par ailleurs, PREVENTEO s'efforce de maintenir des conditions de travail favorables dans l'objectif de garantir le bien-être de ses collaborateurs.

### *L'égalité des chances pour moteur, la non-discrimination pour principe*

PREVENTEO affirme que la diversité constitue une richesse, source d'innovation, de performance collective et de cohésion sociale. Convaincue que la pluralité des profils, des parcours et des expériences nourrit l'intelligence collective, l'entreprise promeut activement une culture d'inclusion, dans laquelle chaque personne se sent accueillie, respectée et valorisée.

Aucune forme de discrimination n'est tolérée au sein de PREVENTEO, que ce soit en raison de l'apparence physique, de l'origine, du sexe, de la grossesse, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'état de santé, du handicap, de l'âge, des convictions religieuses ou de toute autre caractéristique personnelle ou sociale. Cet engagement s'applique à toutes les étapes de la vie professionnelle : recrutement, intégration, gestion des carrières, formation, évaluation, mobilité interne, rupture du contrat, mais aussi dans les relations avec nos clients, partenaires et prestataires.

PREVENTEO s'engage à garantir l'égalité des chances et à assurer un traitement équitable à l'ensemble de ses collaborateurs. La politique de ressources humaines vise à favoriser la mixité, la diversité générationnelle, et l'accès à l'emploi pour les personnes éloignées du marché du travail, notamment par :

- la promotion de l'embauche des seniors ;
- la recherche constante de l'équilibre femmes-hommes à tous les niveaux de l'organisation ;
- l'attention portée aux parcours des personnes en situation de handicap.

Cette démarche s'inscrit également dans une volonté de construire un environnement professionnel inclusif, avec des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et un recours privilégié à des prestataires issus du secteur protégé ou adapté.

### *La lutte contre le harcèlement, un impératif pour climat de travail sain*

Chaque collaborateur est tenu de contribuer activement à un climat de travail respectueux et inclusif. Cela implique de respecter les droits, la dignité, les convictions et les différences de ses collègues, tant qu'elles s'exercent dans le cadre des lois et des principes éthiques partagés par l'entreprise.

PREVENTEO ne tolère aucune forme de harcèlement, qu'il soit moral, sexuel, sexiste ou fondé sur toute autre forme de comportement abusif ou humiliant. L'entreprise considère que la prévention du harcèlement est une responsabilité collective et encourage chacun à signaler sans crainte tout comportement inapproprié.

Toute alerte fera l'objet d'un traitement confidentiel, d'une enquête approfondie et, si nécessaire, de mesures correctives ou disciplinaires appropriées.

## Maîtrise de l’empreinte environnementale

---

### *Une activité à faible impact direct, un engagement fort en faveur de l’environnement*

En tant que fournisseur de solutions logicielles et de services en ligne, PREVENTEO exerce une activité à faible impact environnemental direct : nous ne sommes pas impliqués dans des processus de fabrication ou dans la transformation de matières premières, ni dans l’exploitation ou la dégradation de milieux naturels. Néanmoins, nous considérons que chaque entreprise, quel que soit son secteur, a une responsabilité dans la préservation des ressources et de l’environnement.

Dans une logique d’amélioration continue, PREVENTEO s’engage ainsi à limiter autant que possible son empreinte environnementale, notamment en réduisant ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre. Nos actions concrètes incluent :

- la mise en œuvre d’une politique « zéro papier », rendue possible par la digitalisation de nos processus ;
- l’installation de fenêtres à isolation thermique renforcée et de dispositifs d’éclairage à détection automatique dans nos locaux ;
- une gestion raisonnée de la climatisation et du chauffage, rendue plus aisée grâce à notre implantation dans une zone à climat tempéré (Sophia Antipolis) ;
- la limitation volontaire des déplacements professionnels, réduits à un maximum d’une à deux rencontres physiques par an, au profit des réunions en visioconférence ;
- le recours au télétravail, favorisant la réduction des trajets domicile-travail et donc des émissions liées à la mobilité ;
- la sensibilisation des équipes à un usage raisonné des outils numériques, notamment des courriels, afin de limiter leur empreinte carbone.

### *Conformité et dépassement des exigences réglementaires*

PREVENTEO s’engage à respecter l’ensemble des lois et règlements environnementaux applicables. Au-delà de cette conformité, nous cherchons à aller plus loin, en adoptant des pratiques responsables, sobres et durables.

### *Un levier d’action pour les clients : des solutions logicielles au service de la durabilité*

Consciente de son rôle d’accompagnateur et de facilitateur, PREVENTEO développe des logiciels conçus pour aider ses clients à structurer, piloter et améliorer leur performance environnementale. À travers ces outils, nous contribuons à la transition écologique de nos partenaires, en les soutenant dans la maîtrise de leur empreinte environnementale et l’atteinte de leurs objectifs de durabilité.

## Promotion de l'éthique d'entreprise

---

### *Des relations fondées sur la loyauté, une confiance bâtie sur la transparence*

PREVENTEO s'engage à placer les besoins des clients au centre de ses préoccupations en leur proposant des solutions adaptées et équitables, tout en assurant une croissance continue et durable. L'objectif est de construire avec chacun de nos clients des relations pérennes, fondées sur une approche partenariale et une confiance réciproque. En tant que partie prenante des écosystèmes de nos clients, nous sommes particulièrement attentifs au respect des bonnes pratiques des affaires.

Nous nous assurons également de garantir un traitement équitable et transparent à tous nos clients, en mettant en place des pratiques éthiques et responsables. En ce qui concerne les fournisseurs et prestataires, PREVENTEO vise à les sélectionner en fonction de leur qualité, de leur performance, et de leur adéquation aux besoins.

Il est demandé aux collaborateurs d'agir de manière professionnelle, honnête et impartiale et de prendre en compte les intérêts de nos clients, afin d'encourager ces derniers à utiliser avec confiance les services que nous proposons.

### *Le respect de la confidentialité, un pilier de notre responsabilité numérique*

PREVENTEO est fier de maintenir une culture de confiance et de respect. La confidentialité est au cœur de notre métier et nous sommes déterminés à assurer une totale confidentialité dans le traitement des informations confidentielles et sensibles de nos clients, de nos collaborateurs et de nos partenaires commerciaux.

Nous croyons que la confidentialité est un droit fondamental et nous sommes engagés à respecter la vie privée de chacun. Dans ce cadre, nous sommes engagés à utiliser les informations de manière responsable et à ne les utiliser que dans le cadre de nos activités commerciales. Nous ne vendons pas, ne louons pas et ne partageons pas les informations avec des tiers. Par ailleurs, PREVENTEO assure la transmission aux parties prenantes d'une politique de protection des données à caractère personnel, dont notre délégué à la protection des données désigné en ce sens est garant, et visant à fournir des informations relatives aux traitements des données mises en œuvre.

Aussi, des collaborateurs sont tenus de s'assurer que toute information non publique demeure strictement confidentielle, sauf si sa diffusion publique est expressément autorisée. Ces derniers sont régulièrement sensibilisés sur l'importance de la confidentialité et de la protection des données personnelles, notamment appliquées à notre domaine d'activité.

### *L'éthique comme ligne de conduite, l'intégrité comme socle de la confiance*

PREVENTEO fonde l'ensemble de ses relations professionnelles – avec ses collaborateurs, clients, partenaires, prestataires et fournisseurs – sur les principes d'honnêteté, d'intégrité, de confiance et d'équité. Toutes les décisions doivent être prises de manière objective, dans le strict respect des règles de droit et sans considération personnelle.

L'entreprise proscriit fermement toute forme de corruption, active ou passive, le blanchiment

d'argent, la concurrence déloyale ou tout autre comportement contraire à l'éthique des affaires. Les collaborateurs sont tenus de respecter scrupuleusement ces engagements, sous peine de sanctions disciplinaires et pénales prévues par la législation en vigueur.

Aucune forme d'avantage, cadeau ou invitation – de nature pécuniaire ou non – ne peut être accepté ou proposé s'il est susceptible d'influencer une prise de décision, ou de porter atteinte à l'intégrité, l'impartialité ou la loyauté d'un collaborateur ou d'un tiers. Toute tentative d'obtention d'un marché, d'un contrat ou d'une faveur par des moyens détournés est strictement interdite.

PREVENTEO veille à prévenir toute situation de conflit d'intérêts entre les intérêts personnels d'un collaborateur et ceux de l'entreprise ou de ses parties prenantes. Un dispositif de signalement des actes de corruption, de conflits d'intérêts, de sécurité de l'information ou plus généralement de non-respect des dispositions issues de la présente charte est mis en place (voir annexe).

Les collaborateurs sont tenus d'un devoir de loyauté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Ils s'engagent à agir de bonne foi, à respecter les termes des contrats et à ne jamais utiliser leur position pour obtenir un avantage personnel ou pour nuire aux intérêts de PREVENTEO ou de ses partenaires.

#### *Une politique d'achats responsables, un levier d'éthique et de durabilité*

Dans le prolongement de ses valeurs d'éthique et de responsabilité, PREVENTEO a adopté une politique d'achats responsables qui vise à intégrer des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans l'ensemble de ses processus d'approvisionnement. Cette politique a pour objectif de :

- renforcer la transparence et la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement ;
- évaluer les fournisseurs sur leurs pratiques RSE ;
- favoriser les partenariats durables avec des acteurs partageant les mêmes exigences en matière de respect des droits humains, de lutte contre la corruption et de performance environnementale.

Elle est applicable à tous les achats de biens et services, et constitue un outil concret au service de la stratégie éthique globale de PREVENTEO.

## **Annexe 1 - Procédure de signalement des actes de corruption**

Le présent dispositif permet à toute partie prenante (collaborateur, prestataire, partenaire, client ou fournisseur) de signaler, de manière confidentielle, tout comportement suspect ou tout fait pouvant relever d'un acte de corruption, de trafic d'influence, de conflit d'intérêts, ou plus généralement de toute atteinte grave à l'éthique ou à la législation.

Tous les signalements effectués dans le cadre de cette procédure sont traités avec la plus stricte confidentialité. L'identité de l'auteur de l'alerte, celle des personnes mises en cause, ainsi que les faits signalés, sont protégés à chaque étape de la procédure, conformément à la réglementation en vigueur (notamment la loi n°2016-1691 dite Sapin II et les dispositions relatives aux lanceurs d'alerte). En sus, aucune mesure de rétorsion, menace ou sanction ne pourra être exercée à l'encontre d'une personne ayant formulé une alerte de bonne foi, même si les faits s'avèrent infondés après vérification.

Le signalement d'un acte relevant du premier alinéa est exercé conformément aux étapes suivantes :

### **1. Emission de l'alerte**

Le lanceur d'alerte transmet son signalement par l'un des canaux suivants :

- Adresse-mail : [cse@preventeo.com](mailto:cse@preventeo.com)
- Ligne téléphonique : +33 (0)6 82 99 14 47
- Référent éthique : [xavier.chaze@preventeo.com](mailto:xavier.chaze@preventeo.com)

### **2. Recueil et enregistrement du signalement**

L'alerte est enregistrée de manière confidentielle et centralisée par le référent éthique.

### **3. Analyse préliminaire et enquête**

Le contenu de l'alerte est analysé pour en vérifier la recevabilité et orienter les suites à donner. Si nécessaire, une enquête interne est diligentée, et des mesures sont prises pour faire cesser ou prévenir les situations problématiques.

### **4. Prise de décision et information du lanceur d'alerte**

Des mesures correctives, préventives ou disciplinaires peuvent être décidées selon les résultats de l'enquête. Dans un délai de 3 mois maximum, le lanceur d'alerte est informé des suites données à son signalement.

### **5. Archivage sécurisé**

Les signalements sont archivés de manière confidentielle et sécurisée, pour une durée proportionnée.

## Annexe 2 - Procédure de signalement des actes de discrimination et de harcèlement

Le présent dispositif permet à toute partie prenante (collaborateur, prestataire, partenaire, client ou fournisseur) de signaler, de manière confidentielle, tout acte ou comportement susceptible de constituer une discrimination (fondée sur le sexe, l'âge, les opinions syndicales ou politiques, etc.) ainsi que des agissements constitutifs d'un harcèlement sexuel ou moral ou encore considérés comme sexistes.

Tous les signalements effectués dans le cadre de cette procédure sont traités avec la plus stricte confidentialité. L'identité de l'auteur de l'alerte, celle des personnes mises en cause, ainsi que les faits signalés, sont protégés à chaque étape de la procédure, conformément à la réglementation en vigueur (notamment le code du travail, la loi n°2016-1691 dite Sapin II et les dispositions relatives aux lanceurs d'alerte). En sus, aucune mesure de rétorsion, menace ou sanction ne pourra être exercée à l'encontre d'une personne ayant formulé une alerte de bonne foi, même si les faits s'avèrent infondés après vérification. De la même manière, le témoin est protégé même si, finalement, la plainte de la victime était infondée.

Le signalement d'un acte relevant du premier alinéa est exercé conformément aux étapes suivantes :

### 1. Emission de l'alerte

Le lanceur d'alerte transmet son signalement par l'un des canaux suivants :

- Adresse mail CSE : [cse@preventeo.com](mailto:cse@preventeo.com)
- Adresse mail Référent discrimination / harcèlement : [elodie.warrick@preventeo.com](mailto:elodie.warrick@preventeo.com)
- Ligne téléphonique directe Référent discrimination / harcèlement : 04 22 23 70 15.

Autant que possible, ce signalement doit comprendre une description précise et datée des faits, des lieux, des personnes impliquées ainsi qu'éventuellement des preuves ou témoignages.

### 2. Recueil et enregistrement du signalement

L'alerte est enregistrée de manière confidentielle et centralisée par le référent discrimination / harcèlement.

### 3. Analyse préliminaire et enquête

Le contenu de l'alerte est analysé au plus tôt pour en vérifier la recevabilité et orienter les suites à donner. Si nécessaire, une enquête interne est diligentée (auditions, collecte de preuves...), et des mesures sont prises pour faire cesser ou prévenir les situations problématiques.

En tout état de cause, à chaque étape de la procédure, une confidentialité stricte sera respectée sur les différents échanges réalisés et l'identité du lanceur d'alerte.

### 4. Prise de décision et information du lanceur d'alerte

Des mesures correctives, préventives ou disciplinaires peuvent être décidées selon les résultats de l'enquête. Le lanceur d'alerte sera en tout état de cause informé des suites données à son signalement.

### 5. Archivage sécurisé

Les signalements sont archivés de manière confidentielle et sécurisée, pour une durée proportionnée.

Mise à jour le 27 mars 2025